



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 4302

Texte de la question

M. François Sauvadet souhaiterait connaître les intentions de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la réforme du code des marchés publics qu'avait engagée son prédécesseur. Dans ce cadre, il souhaiterait insister sur la nécessité de permettre et de faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique, notamment par les notions de « mieux-disant » et d'entreprise de proximité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance et de la nécessité de promouvoir une plus grande efficacité et plus de transparence dans l'action publique, ces principes devant s'appliquer à la commande publique avec une acuité particulière. C'est ainsi qu'il est actuellement procédé à l'analyse des mesures envisagées précédemment en vue d'une réforme du code des marchés publics dans l'année 1998. Dans ce cadre seront notamment examinés les problèmes posés par les critères d'attribution des marchés publics, qui constituent l'un des sujets les plus sensibles de l'étude en cours et qui concernent, au-delà des PME, l'ensemble des entreprises susceptibles de répondre à la commande publique.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4302

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3394

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 858